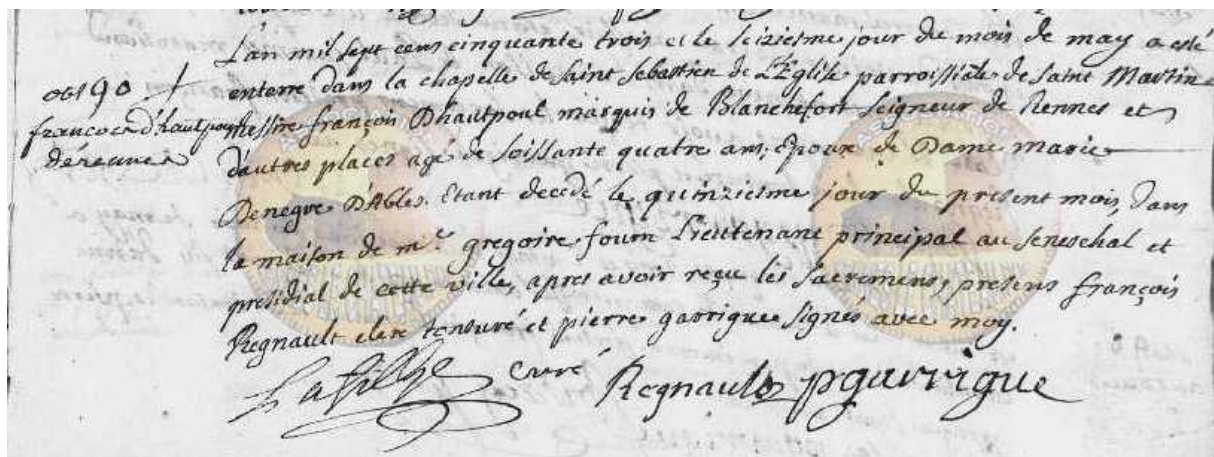


FRANÇOIS D'HAUPOUL OU HISTOIRE DE REGISTRE

Depuis les débuts de l'affaire de Rennes-le-Château, certains chercheurs se sont plus particulièrement intéressés à la famille d'Hauptoul, notamment à son dernier seigneur François. Le concernant, on sait qu'il naquit le 25 mars 1689 et qu'il fut baptisé à Limoux. Il se maria avec Marie de Nègre d'Ables avec qui il eut quatre enfants. Enfin, il décéda à Limoux en 1753 où il fut inhumé dans la chapelle de l'église Saint Martin de cette ville.

Souvent, des chercheurs relèvent certaines erreurs ou manques dans des actes qu'ils interprètent comme autant de signes laissés pour alerter sur d'éventuels messages transmis du passé. En réalité, la majorité de ces « erreurs » ou « manques » est due à l'organisation même des registres tenus par les prêtres jusqu'à la Révolution. Chaque registre était tenu en deux exemplaires. L'un des deux était destiné à la sénéchaussée et siège présidial (dans le cas présent Limoux), pour être validé et recopié. Cette opération, faite pour inclure les dernières informations des communes dans les registres officiels tenus par les services de la sénéchaussée, pouvait durer plusieurs jours et, de fait, pendant l'absence d'un registre à la cure, les événements n'en étaient pas pour autant interrompus. On peut donc comprendre facilement qu'au retour du registre de la sénéchaussée, le curé le remettait à jour mais que les témoins des événements qui avaient eu lieu pendant le temps d'absence du registre ne revenaient pas signer l'acte. C'est la raison pour laquelle, d'un registre à l'autre, les actes pour les mêmes événements peuvent être rédigés différemment et que les signatures des témoins peuvent être présentes sur un registre et différentes ou absentes sur l'autre.

L'exemple le plus parlant est celui du décès de François d'Hauptoul qui eut lieu à Limoux le 15 mai 1753.



L'an mil sept cent cinquante trois et le seizième jour du mois de mai a été enterré dans la chapelle de Saint Sébastien de l'église paroissiale de Saint Martin Messire François Dhauptoul marquis de Blanchefort Seigneur de Rennes et d'autres places âgé de soixante quatre ans ; époux de Dame Marie de Nègre d'Ables. Étant décédé le quinzième jour du présent mois, dans la maison de Messire Grégoire Fourn lieutenant principal au sénéchal et présidial de cette ville, après avoir reçu les sacrements, présents François Regnault cleric tonsuré et Pierre Garrigues signés avec moi.

Jean Bigou note également dans le premier des deux registres qu'il a en charge le décès du seigneur de Rennes.

Bap L'an mille sept cent cinquante trois et le
 jeane vingt unieme avril je souffrye ay baptisé une
 fille née le Distinct du meme mois de pierre
 tiffiere de maire et marianne tiffiere
 de maire au lui adonné le nom de jeune
 le parrain a été francois tiffiere la marraine
 Elizabeth tiffiere qui ont dit ne s'avoit signer
 en foy de ce Bigou Curé

Bap L'an que dessus et le vingt et sept avril
 je souffrye ay baptisé une fille née le jour précédent de
 francois gavignaud et d'anna tiffiere morte
 a laquelle on adonné le nom de francois le
 parrain a été francois gavignaud la marraine
 francois saunieris qui ont dit ne s'avoit signer
 en foy de ce Bigou Curé

Mort L'an que dessus et le quinzeieme may est
 decédé a limoux messire francois Dhauptoul de
 Blanchefort âgé d'environ soixante cinq ans après
 avoir reçu les sacrements, il a été enterré dans
 l'église de St martin. en foy de ce Bigou Curé

L'an que dessus et le douzieme jour d'avois de
 la mort de ce seigneur de Rennes

L'an que dessus (ndr : 1753) et le quinzeième may est décédé à Limoux Messire François Dhauptoul de Blanchefort âgé d'environ soixante cinq ans après avoir reçu les sacrements, il a été enterré dans l'église de St Martin. En foy de ce Bigou Curé.

Puis, probablement plusieurs jours après, il consigne le même décès dans le second registre.

SEPULTURES.

Pour servir de Registre double des Sepultures de la Paroisse de Rennes au Diocèse de Alez contenant une feuille Papier timbré, parraphé par Nous Président & Juge-Mage, Lieutenant-Général en la Sénéchaussée & Siège Présidial de Limoux, en conformité de la Déclaration du Roi du 9. Avril 1736. & c'est pour l'Année mil sept cent cinquante-trois.

M. Magnacourc Officier

Mort. L'an mille sept cent cinquante trois et le quinzeieme
 may est decédé a limoux messire francois
 Dhauptoul de Blanchefort seigneur de Rennes
 âgé d'environ soixante cinq ans après avoir reçu
 les sacrements, il a été enterré dans l'église
 paroisiale de St martin, en foy de ce Bigou Curé

L'an mille sept cent trente trois et le quinzième mai est décédé à Limoux Messire François Dhauptpoul de Blanchefort Seigneur de Rennes et âgé d'environ soixante cinq ans après avoir reçu les sacrements, il a été enterré dans l'église paroissiale de St Martin en foy de ce Bigou Curé.

Chacun aura noté l'erreur commise par Jean Bigou qui, dans ce second registre, pourtant clairement estampillé de l'année 1753 en lettres d'imprimerie, juste au-dessus de l'acte manuscrit lui-même, notera, sans ambiguïté, celle du décès « mil sept cent **trente trois** ».

Un autre exemple montre encore des « anomalies » d'un registre à l'autre. Il s'agit de l'acte d'inhumation du 19 janvier 1781 de Marie de Nègre d'Ables. Dans un premier registre, les témoins n'ont pas signé. Dans le second, leurs signatures figurent. Visiblement, soit l'abbé Antoine Bigou leur a fait signer l'acte du premier registre le jour de l'inhumation et, ensuite, a mis à jour le second registre quand les témoins étaient absents. Soit encore, quelques jours avant l'inhumation de la marquise, l'un des deux registres avait été mis à la disposition de la sénéchaussée de Limoux pour ne revenir à Rennes-le-Château que plusieurs jours après l'enterrement.

Concernant 1781, les deux registres de Rennes-le-Château montrent encore des différences. Le premier indique deux décès pour la dite année : celui de Pierre Clottes le 9 janvier, et celui de Marie de Nègre d'Ables le 17 janvier. En revanche, dans le second registre, sont inscrits deux décès supplémentaires, absents du premier registre : celui de Marie Tisseyre le 12 mai, et de Rose Fons le 5 août.

Un autre exemple : le baptême de Marianne Élisabeth Gabrielle d'Hauptpoul qui eut lieu le 6 avril 1739 à Rennes-le-Château. Comme il est d'usage, l'acte a été consigné dans les deux registres prévus à cet effet. Dans le premier se trouvent les signatures du curé Jean Bigou et celle de François d'Hauptpoul. Dans le second registre, les signatures sont absentes.

L'an que dessus et le 6^{me} avril je soussigné prêtre curé de Rennes dans le château du dit lieu en présence de Françoise Saunière qui a dit ne savoir signer ai baptisé noble demoiselle d'Hauptpoul de Rennes à cause qu'elle étoit en danger de mort comme Monsieur Captier médecin me l'a assuré, née la nuit précédente de messire François d'Hauptpoul de Blanchefort Seigneur du dit Rennes et de Noble Dame Marie de Nègre d'Ables, mariés en foy de ce Bigou Ptre Curé - Blanchefort

L'an que dessus (ndr : 1739) et le 6^{me} avril je soussigné prêtre curé de Rennes dans le château du dit lieu en présence de Françoise Saunière qui a dit ne savoir signer ai baptisé noble demoiselle d'Hauptpoul de Rennes à cause qu'elle étoit en danger de mort comme Monsieur Captier médecin me l'a assuré, née la nuit précédente de messire François d'Hauptpoul de Blanchefort Seigneur du dit Rennes et de Noble Dame Marie de Nègre d'Ables, mariés en foy de ce Bigou Ptre Curé - Blanchefort

Cet autre exemple cumule plusieurs anomalies : 1) les actes ne semblent pas avoir le même rédacteur ; 2) l'un comporte les signatures des participants, au contraire de l'autre ; 3) à la fois dans l'un et dans l'autre, le jour et le mois de l'événement ont été omis. Seule l'année 1764 est indiquée.

M. Bernard Arais et Marie Anne Gibert

Le vingt quatrième jour de l'an mil sept cent soixante quatre nous Jean Fournies curé de messige après avoir publié a la messe de paroisse pendant trois dimanches consécutifs dont le dernier fut le quinziesme jour du susdit an le bans du futur mariage entre Bernard Arais âgé de vingt six ans fils de Jean Pierre Arais menager et de Marie Rose siveur de la metairie des paroches paroisse d'Arques Diocèse d'Albi mariés d'une part, et Marie Anne Gibert fille âgée de vingt cinq ans de feu Basile Lemy Gibert et de feu Marie Anne d'assignac mariés de notre paroisse d'autre. vu le testificat de la même parochiale faite par m. m. Albouy curé d'Arques dûment legalisé par m. le Royol vicaire general d'Albi et visé par messire le fillet curé de Linsua en qualité de vice gerant de messieurs notre archevesque aucune opposition civile ou canonique n'estant parvenue a nos eues connaissances, assés du consentement des plus proches parents et de celui des parties nous avons deposté la benediction nuptiale en presence de Marie Gibert sœur signée avec nous, de Jean Gibert dit Lausens, de Bernard Jean de puy siveur beaux freres de la nouvelle épouse, et de Jean Pierre Arais pere du nouvel époux qui ainsi que les parties requies de signes ont dit ne sçavoit mais bien le susdit Lausens Gibert.

J. Gibert *P. Gibert* *Fournies curé*

1764

M. de Bernard Arais et Marie Anne Gibert

Le vingt et quatrième jour de l'an mil sept cent soixante quatre nous Jean Fournies curé de messige après avoir publié a la messe de paroisse pendant trois dimanches consécutifs dont le dernier fut le quinziesme jour du susdit an le bans du futur mariage entre Bernard Arais âgé de vingt six ans fils de Jean Pierre Arais et de Marie Rose siveur de la metairie de paroches paroisse d'Arques d'une part, et Marie Anne Gibert âgée de vingt cinq ans fille de Basile Lemy Gibert et de feu Marie Anne d'assignac mariés de notre paroisse d'autre. vu le testificat de m. Albouy curé d'Arques, legalisé par m. le Royol vicaire general d'Albi, et visé par m. le fillet curé de Linsua, aucune opposition n'estant venue a nos eues connaissances, assés du consentement des parties nous avons deposté la benediction nuptiale en presence de Marie Gibert sœur signée, de Jean Gibert dit Lausens, de Bernard Jean dit puy siveur beaux freres de la nouvelle épouse, et de Jean Pierre Arais pere du nouvel époux qui ainsi que les parties requies de signes ont dit ne sçavoit.

M. Gibert *P. Gibert* *Fournies curé*

Conclusion

Une certaine pratique de la consultation des registres paroissiaux en général, m'a permis de remarquer que ce genre d'anomalies, de manques, de différences, d'erreurs ou de lacunes diverses ne relève pas de l'exception mais, au contraire, d'une pratique assez courante.

Patrick Mensior